



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

Quinzaine marocaine – du 4 au 17 janvier 2021

Zoom du Service Economique

Maroc-Israël : consolider l'accord politique par un accord commercial

Ces informations sont extraites de l'interview du ministre israélien de l'Economie, Amir Peretz (né au Maroc à Boujaâd en 1952), pour le quotidien marocain l'Economiste du 12 janvier 2021, et d'un tweet du ministre de l'Industrie marocain, Moulay Hafid Elalamy.

Vers un accord de libre-échange entre deux économies complémentaires ?

Le ministre A. Peretz souhaiterait consolider l'accord politique actant la reprise des relations diplomatiques entre le Maroc et Israël par un accord politico-commercial. Côté israélien, une *taskforce* sera d'ailleurs chargée de travailler à la préparation d'un accord de libre-échange. Les économies marocaine et israélienne sont jugées « complémentaires » par le ministre : à titre d'exemples, le Maroc pourrait bénéficier de « l'expérience israélienne dans les secteurs de technologies de l'eau et de l'agriculture », tandis qu'Israël aurait « à apprendre de la puissance industrielle automobile marocaine ainsi que de la capacité du Maroc [...] à servir de ponts entre les régions ».

Pour des investissements conjoints dans le monde arabe et la mise à profit de la « puissance structurelle émergente entre Israël, les Etats-Unis, et le Maroc ». Outre la perspective d'un accord commercial, le ministre

israélien souhaite donner une visée diplomatique à cette coopération économique. Il estime ainsi que le Maroc et Israël pourraient créer des « sociétés mixtes actives en Palestine, Bahreïn et EAU ». Toutefois, le ministre compte avant tout sur la mise en place d'une structure d'échanges commune avec les Etats-Unis. L'industrie textile marocaine est d'ailleurs explicitement citée comme bénéficiaire potentielle d'une coopération tripartite.

Le ministre israélien s'est également entretenu par visioconférence avec son homologue marocain, le ministre de l'Industrie M.H. Elalamy. Les secteurs du textile, de l'industrie alimentaire, de la recherche appliquée dans l'industrie, des technologies vertes et l'industrie des énergies renouvelables ont été identifiés comme offrant des perspectives de coopération bilatérale « prometteuses » selon le ministre marocain.

Actualités économiques et financières

MACROECONOMIE, COMMERCE & FINANCE

- **Rapport semestriel de la Banque Mondiale pour le Maroc : résumé synthétique.** La Banque Mondiale juge que la pandémie du Covid-19 a « brusquement interrompu plus de deux décennies de progrès socioéconomiques soutenus au Maroc » et a eu un impact sévère sur les emplois et les revenus des ménages. Le cadre macrobudgétaire solide du Royaume et son accès aisé aux marchés financiers internationaux lui permet toutefois de mieux résister à la crise que d'autres économies émergentes. Le secteur privé (formel) est toutefois largement impacté : 6 % des entreprises auraient cessé leur activité et 87 % signalent une division par deux de leurs ventes sur l'année 2020 par rapport à l'année passée. La stratégie de relance du Royaume est jugée « ambitieuse » et l'injection de fonds et de capitaux propres dans le secteur privé est identifiée comme une priorité afin d'éviter que les problèmes de liquidité ne se transforment en une vague d'insolvabilité des entreprises.
- **La taille de l'économie informelle en diminution à moins de 30 % du PIB.** Selon une nouvelle étude de chercheurs de Bank Al Maghrib et de l'Université de Linz en Autriche, le poids du secteur informel au Maroc aurait diminué de 42 % à un peu moins de 30 % de 1998 à 2018. Cette baisse pourrait être liée aux simplifications administratives issues de la création des Centres Régionaux d'Investissement, aux différentes réformes fiscales, aux facilitations d'accès au crédit ainsi qu'à l'intégration commerciale accrue.
- **Amnistie fiscale sur les avoirs détenus à l'étranger : 5,9 Md MAD d'avoirs régularisés.** Inscrite dans la Loi de Finances 2020, l'opération de l'Office des changes sur les avoirs détenus à l'étranger a pris fin le 31 décembre 2020. Au total, près de 2 000 déclarations ont été effectuées, portant sur un montant de 5,9 Md MAD. Il s'agit essentiellement d'actifs financiers (46 %), suivis de biens immeubles (33 %) puis d'avoirs liquides (21 %). En comparaison, l'amnistie de 2014 avait mené à la déclaration de 27,9 Md MAD.

INDUSTRIES, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT

- **Energies renouvelables : PME, formation professionnelle et évolution règlementaire à venir.** Plusieurs mesures ont été actées en Conseil de Gouvernement et par l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE) suite à son conseil d'administration du 29 décembre 2020. Parmi elles, un appel d'offres ciblant les PME a été lancé afin de mettre en œuvre un programme d'énergie solaire photovoltaïque d'une capacité totale d'environ 400 MW prévu sur plusieurs sites d'une capacité de 5 MW à 20 MW. Le Conseil de Gouvernement a par ailleurs approuvé le décret relatif à la création de l'Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (IFMERE) de Ouarzazate, s'ajoutant à ceux d'Oujda et de Tanger (pour mémoire, la création de ces instituts en 2015 avait fait l'objet d'un prêt de l'Agence française de développement (AFD) et d'une subvention de l'Union européenne). En outre, le projet de loi 40-19, modifiant et complétant la loi 13-09, a été présenté au Conseil de Gouvernement (son approbation a toutefois été différée). Il a pour ambition notamment d'activer l'accès du secteur privé au réseau électrique moyenne tension afin de renforcer l'attractivité du secteur des énergies renouvelables au Maroc.
- **Automobile : double protocole d'accord pour la création de quatre usines des groupes japonais Yazaki et Sumitomo.** Deux protocoles d'accord représentant un investissement global de 912 M MAD et devant générer la création de 8 300 emplois ont été signés par le ministre de l'Industrie M.H. Elalamy mardi 12 janvier. L'investissement de Yazaki (462 M MAD), consiste en l'extension de ses activités de production de câbles via la création de trois nouvelles usines à Tanger, Kénitra et Meknès. Pour sa part, Sumitomo prévoit la création de sa 5e usine à Casablanca (450 M MAD). Les deux producteurs de câbles sont présents depuis le début des années 2000 au Maroc.

SERVICES, TOURISME, SANTE & INNOVATION

- **Innovation : l'Université Mohammed VI Polytechnique et le Sandbox Innovation Fund du Massachusetts Institute of Technology (MIT) s'associent.** Cette association vise à mettre en place le programme *UM6P Explorer*, dédié à l'accompagnement sur mesure de *startups* issues du milieu universitaire marocain (accès à des formations, mentorat provenant à la fois du MIT et de l'écosystème entrepreneurial marocain...). Outre l'accompagnement, certains entrepreneurs bénéficieront d'un financement pouvant aller jusqu'à 250 000 MAD.

- **Inondations à Casablanca et assurance contre les évènements catastrophiques.** Dans la semaine du 4 au 11 janvier, le Maroc a été frappé par de fortes pluies, entraînant d'importantes inondations, notamment à Casablanca. Les bénéficiaires de contrats d'assurance couvrant les évènements catastrophiques (primes adossées à différents types de contrats, notamment d'assurance automobile, par la loi 110-04 entrée en vigueur en novembre 2019), peuvent demander une indemnisation auprès de leur assureur. Les non-assurés pourraient, sous conditions, bénéficier d'une indemnisation du Fonds de Solidarité contre les évènements catastrophiques (opérationnel depuis janvier 2020). Toutefois, ces deux mécanismes requièrent que le chef du gouvernement déclare l'état de catastrophe pour être activés.

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENGRAIS PHOSPHATÉS

- **Suspension des droits d'importation du blé tendre et dérivés jusqu'au 31 mai 2020.** Le Conseil de gouvernement a adopté un projet de décret relatif à la suspension des droits d'importation du blé tendre et ses dérivés du 1^{er} janvier au 31 mai 2021, afin de permettre un approvisionnement régulier du marché national.
- **Entrée en vigueur du nouvel accord Royaume-Uni – Maroc : point agricole.** Selon Ilham Bennis, Directrice générale de la BritCham, le nouvel accord Maroc – Royaume-Uni entré en vigueur le 1^{er} janvier est une « continuité » de l'Accord d'ALE Maroc-UE, mais avec quelques modifications dans le domaine agricole. Ainsi, les quotas d'exportation de tomates, fruits ou sardines du Maroc vers le Royaume-Uni ont été augmentés.

AIDE AU DEVELOPPEMENT – BAILLEURS INTERNATIONAUX

- **La Société américaine de financement du développement international (DFC, *Development Finance Corporation*) annonce 5 Md USD d'investissements au Maroc (et dans des pays partenaires).** Ces 5 Md USD se déclinent via trois canaux distincts. Le premier, issu d'un protocole d'accord entre la DFC et le gouvernement du Maroc, prévoirait l'investissement de 3 Md USD sur 4 ans pour des projets de développement au Maroc, ainsi qu'en Afrique Subsaharienne via des co-investissements avec des partenaires marocains. Par ailleurs, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) entend désigner le Maroc comme *hub* « Afrique du Nord » pour son nouveau programme à l'échelle continentale, *Prosper Africa*, qui viserait à soutenir des échanges commerciaux et des projets d'investissement d'une valeur de 1 Md USD entre les Etats-Unis, le Maroc, et d'autres pays d'Afrique du Nord au cours des 4 prochaines années. Deux antennes, à Rabat et à Dakhla, seront ouvertes. Enfin, sera prochainement lancée l'initiative 2X MENA (1 Md USD), visant à soutenir des projets d'investissement renforçant l'autonomisation économique des femmes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.
- **Banque Mondiale : signature de trois conventions portant sur une enveloppe globale de 800 M USD** entre le ministre des Finances du Maroc, M. Benchaâboun, et le directeur des opérations de la Banque Mondiale pour le Maghreb, J. Hentschel, le 22 décembre. Ces conventions portent sur la protection sociale (400 M USD), le plan agricole 2020-2030 *Generation Green* (250 M USD) et la programmation et la modernisation du transport urbain (150 M USD).

TABLEAUX STATISTIQUES

Taux de change

	15/01/2021		08/01/2021		15/12/2020		15/01/2020	
	(jour)		(1 semaine)		(1 mois)		(1 an)	
	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD
MAD	10,77	8,98	10,78	8,99	10,88	9,17	10,68	9,64

Bourse de Casablanca (évolution du MASI)

	14/01/2021	07/01/2021	14/12/2020	31/12/2019
	(jour)	(1 semaine)	(1 mois)	
Valeur	11 326,79	11 271,23	11 341,32	12 171,90

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Cette revue vous est diffusée à des fins d'information seulement. Les opinions exprimées sont celles des médias et journalistes marocains et ne reflètent pas la position de l'Ambassade de France.